

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/01/28-4/06

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur : BONTOUX Jean-Pierre

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales
Rapporteur : BONTOUX Jean-Pierre

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : CALVET Jean

OBJET : Budget Primitif 2011 : Prévention Spécialisée.

Inscrite dans le Code de l'aide sociale et de la famille, la Prévention spécialisée relève du champ de la protection de l'enfance, sur une double mission éducative qui a pour objectifs de « prévenir la marginalisation et de faciliter l'insertion sociale ou la promotion sociale des jeunes et des familles ».

En Seine-et-Marne, la mission s'appuie sur un cadre de référence, le document d'orientations de la Prévention spécialisée 2008/2012, adopté par l'Assemblée départementale en janvier 2008.

En proposant de consacrer 6 877 000 €, au projet du budget primitif 2011 aux équipes de prévention spécialisée, le Département reconduit les moyens alloués en 2010 et le soutien significatif accordé à cette action particulière de protection de l'enfance. Ils permettront de pérenniser et de développer des actions mises en oeuvre dans le cadre des orientations adoptées par l'Assemblée Départementale pour la période 2008-2012.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

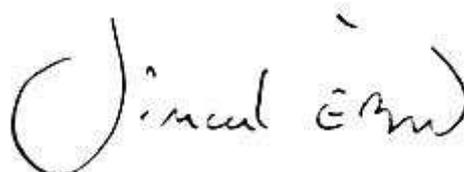
Après en avoir délibéré,

DECIDE

de prendre acte du bilan d'activité des équipes de prévention spécialisée et des propositions 2011 reprises dans le rapport général du budget primitif 2011.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vincent Éblé', written in a cursive style.

Vincent ÉBLÉ